

Votre référent : Naïma BOTTÉ
Adresse : 16 rue Coypel
75013 Paris
Tél : 01.45.35.05.50
Email : parismonge@apecf.fr
Site web : www.apecf.fr
Structure déclarée, agréée et autorisée :
SAP523816627

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Métro : Lignes 5, 6 et 7 (Place d'Italie)
 Bus : Lignes 27, 47, 57, 67, et 83,
 (Place d'Italie - Mairie du 13e)



Organigramme :

Gérante - Naïma BOTTÉ
Responsable d'agence - Leïla BOTTÉ
Référent client - Pascal GRONWALD
Référente salariés - Salma ZEGGANE
Intervenants à domicile

Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Paris 13ème et 5ème arrondissement

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : Ville de Paris 94-96 quai de la Rapée 75012 PARIS

DREETS : Unité départementale de Paris - 46/52 rue Albert 75640 Paris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence





TARIFS APPLICABLES AU 1 février 2023



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF MONGE ITALIE

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Ménage	25,00 €	27,50 €	13,75 €
Ponctuel	27,27 €	30,00 €	15,00 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	25,91 €	28,50 €	14,25 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	26,82 €	29,50 €	14,75 €

Détail des formules en annexe

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	25,91 €	28,50 €	14,25 €
Garde d'enfants + 3 ans	25,91 €	28,50 €	14,25 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Ponctuel	41,67 €	50,00 €	25,00 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	45,45 €	50,00 €	25,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Grand ménage intermédiaire (36,00 € TTC - 30,00 € HT) Grand ménage intermédiaire avec produits (40,00 € TTC - 36,36 € HT) Grand ménage de fond (45,00 € TTC - 40,91 € HT) Grand ménage de fond avec produits (50,00 € TTC - 41,67 € HT) Présence et vigilance à domicile (32,00 € TTC - 26,67 € HT) Démarches administratives (31,50 € TTC - 28,64 € HT) Nettoyage vitres (41,50 € TTC - 34,58 € HT)

(* Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (** Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 10,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,90 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



Indice 06 - 01 /07/2021 - SARL Fourmil Services au capital de 75 000 € - Immatriculée au RCS de Paris B 523816627 - Siret 52381662700054 - Siège social : 16 rue Coppel 75013 Paris

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes d'intérieur		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux séniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE *
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.	X	X
Accompagnements à des balades, rdv médicaux, etc.	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	X	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X

* Formule proposée dans le cadre de l'autorisation

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants *

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS **	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à la crèche	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X	X	X
Organiser les siestes	X	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Gérer les changes	X	X	X
Accompagner à la propreté	X	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs		X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maximum

** Formule proposées dans le cadre du régime de l'agrément

*** Comprend la garde de deux voir trois familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF MONGE ITALIE

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
 <p>APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</p>	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France APA 1 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est supérieure à 80% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC)	21,80 €	23,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	APA 2 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 60% et 80% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 1€ TTC	22,75 €	24,00 €	
	APA 3 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 40% et 59% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 1,80€ TTC	23,51 €	24,80 €	
	APA 4 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 20% et 39% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 2,40€ TTC	24,08 €	25,40 €	
	APA 5 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 20% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 3,50€ TTC	25,12 €	26,50 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		27,01 €	28,50 €	14,25 €
 <p>PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</p>	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France PCH 1 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est supérieure à 80% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC)	21,80 €	23,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	PCH 2 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 60% et 80% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 1€ TTC	22,75 €	24,00 €	
	PCH 3 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 40% et 59% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 1,80€ TTC	23,51 €	24,80 €	
	PCH 4 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 20% et 39% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 2,40€ TTC	24,08 €	25,40 €	
	PCH 5 : Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 20% . Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 3,50€ TTC	25,02 €	26,40 €	
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		27,96 €	29,50 €	14,75 €
CAISSES DE RETRAITE				
CNRACL.	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	20,91 €	23,00 €	
CNMSS.	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	21,27 €	23,40 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribués par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisés dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,90 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

